



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire Grammatica ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le compte rendu du 13 novembre 2023 du Conseil du Laboratoire Grammatica proposant Monsieur Jean-Marc MANGIANTE aux fonctions de directeur ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche du 17 novembre 2023 ;

## **ARRETE**

### **Article premier :**

Monsieur Jean-Marc MANGIANTE, Professeur des Universités à L'UFR Lettres et Arts, est nommé directeur du Laboratoire Grammatica.

### **Article 2 :**

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin le 28 janvier 2029 inclus.

### **Article 3:**

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

### **Article 4:**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

### **Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 29 janvier 2024

Le Président.

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 29/01/2024

Publication sur l'intranet le : 29/01/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 29/01/2024

## **SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr